

RF
Prades

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/06/2023

066-246600415-AR_005_2023-AR

Date de l'AR d'annulation: 15/06/2023

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 48/2023

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique dans les territoires pour la modernisation de l'éclairage du bâtiment de la Catalane à Ille sur Têt.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° 2-2020 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT que le bâtiment La Catalane a été réhabilité en 2007 en salle polyvalente,

CONSIDERANT que le bâtiment est principalement dédié aux activités sportives, culturelles, aux événements et réunions publiques, et est ainsi très fréquenté par les publics et les associations, que ce soit en semaine ou durant les week-ends,

CONSIDERANT que la Communauté de communes souhaite moderniser le système d'éclairage, particulièrement sollicité par les publics (consommation de ce poste estimée à 22600 KWh/an).

CONSIDERANT que le remplacement des luminaires actuels par un éclairage LED va permettre de réduire la consommation énergétique et l'émission de Gaz à Effet de Serre,

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès du Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique dans les territoires une subvention sur le taux d'aide le plus élevé possible.

ARTICLE 2 : copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 07 juin 2023



Le Président,
William BURGHOFFER

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le